

LETTRE OUVERTE

Rapport du Commissaire au lobbyisme Quand l'influence des lobbies n'est même plus nécessaire...

Le Commissaire au lobbyisme a rendu public mardi son rapport d'enquête sur les communications intervenues en 2008 entre les représentants de Persistence Capital Partners LP (PCP) ainsi que du Groupe Santé Medisys inc. et l'ex-ministre de la Santé, Philippe Couillard. Dans son rapport, le Commissaire André C. Côté écarte, faute de preuve, les accusations d'activités de lobbyisme illégales portées contre Sheldon et Stuart M. Elman, fondateurs de PCP. Cette conclusion ne lève toutefois pas tous nos soupçons quant aux effets de la connivence entre les parties.

On se souvient que juste avant de quitter la vie politique l'été dernier pour se joindre à Persistence Capital Partners, une firme spécialisée dans les investissements en santé, Philippe Couillard avait décrété des dispositions réglementaires en lien avec la loi 33 qui visaient notamment à permettre qu'une cinquantaine de chirurgies, outre celles de la cataracte, de la hanche et du genou, puissent être réalisées dans des centres médicaux spécialisés privés. Ce règlement, dont l'application a été reportée par le successeur de Philippe Couillard de janvier à septembre 2009, équivaut à lever les obstacles au développement économique d'une industrie de la santé et d'un marché lucratif pour l'assurance privée.

On comprend que les entreprises visées par l'enquête du Commissaire au lobbyisme n'aient pas cherché à influencer le ministre en poste. L'intention de Philippe Couillard de favoriser la participation du secteur privé dans le système de santé était si bien connue qu'il aurait été superflu pour les entreprises privées désireuses de s'y implanter de tenter de faire pression sur lui. Elles savaient déjà qu'elles pouvaient compter sur cet allié.

D'ailleurs le ministre de la Santé et des Services sociaux de l'époque ne se distinguait pas du gouvernement libéral dans son ensemble. Rappelons simplement, à titre d'exemple, ce lumineux passage du discours de Jean Charest lors de l'ouverture de la session parlementaire en mai 2007 : « *Mon nouveau gouvernement intensifiera ses efforts pour soigner les Québécois plus rapidement. (...) Nous allons ouvrir plus grande la porte à une participation du privé dans notre système public de soins de santé. L'État achètera des services au secteur privé, comme le permet maintenant la loi 33 adoptée en décembre dernier.* »

Si on considère que les fondateurs de PCP savaient bien avant qu'il n'annonce sa démission que Philippe Couillard était intéressé à se joindre à leur équipe, on ne voit pas pourquoi ils se seraient compromis dans des manœuvres de lobbying. Ils avaient trouvé leur homme en la personne d'un ministre qui militait déjà pour l'expansion de leurs affaires avant même d'y être associé par contrat!

Dominique Verreault
présidente de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) et porte-parole du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP)

Le 18 mars 2009